



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 05 décembre 2023
N°2023_27321_DG75-L002

AVIS D'EXAMEN FAVORABLE

Enquête innovante sur le budget des familles 2024

Service producteur : Insee, direction des statistiques démographiques et sociales

Opportunité : avis favorable émis le 1^{er} décembre 2022 par la Commission « Démographie et questions sociales »

Réunion du Comité du label du 8 novembre 2023 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis d'examen favorable
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Non
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2024
Publication JO	Oui
Périodicité	Ponctuelle

Descriptif de l'opération

L'enquête « Budget des familles » vise à recueillir une vue complète du budget des ménages sur une année (dépenses et ressources) : nature des différents achats, montants, lieux d'achat, périodicité, composition et niveau des ressources. L'étude des dépenses constitue l'objectif traditionnel et central de l'enquête, mais elle donne également des éléments d'information sur les consommations qui ne donnent pas lieu à dépense. L'enquête « Budget des familles » permet ainsi de suivre l'évolution sur longue période des inégalités de consommation, et d'analyser les modifications des comportements de consommation. Le futur millésime 2026 sera le premier millésime soumis à un règlement européen.

Il s'agit traditionnellement d'une enquête lourde pour les enquêtés : lors de la dernière édition en 2017, elle se composait de deux visites en face-à-face, chacune d'une heure en moyenne, avec entre-temps le remplissage de l'ensemble des achats sur un carnet papier, en détaillant très précisément chaque produit acheté.

L'enquête innovante sur le budget des familles 2024 a pour objectif de rendre l'enquête qui sera réalisée en 2026 un peu plus légère et plus acceptable pour les enquêtés. En complément de l'interrogation traditionnelle en face à face et du carnet sur support papier qui sert à recueillir les dépenses courantes, il est actuellement prévu en 2026 de permettre aux ménages qui l'acceptent de répondre à une partie du questionnaire via Internet et au carnet de dépenses sur une application pour smartphone. Le questionnaire sera en outre raccourci, le recueil des consommations sera simplifié pour l'aligner sur les besoins d'Eurostat, et le questionnement sur les dépenses de santé sera réduit pour faire intervenir un pseudo-appariement avec le modèle Omar de la Drees. Enfin, la codification des dépenses ne sera plus manuelle mais fera appel aux techniques modernes de *machine learning*, et la mise à disposition des données aux utilisateurs sera plus rapide.

L'enquête innovante de mars 2024 est une enquête test, qui doit permettre de valider l'emploi de modes de collecte numériques, d'en vérifier l'utilisabilité et l'acceptabilité pour les enquêtés, d'en mesurer l'effet de mode, et de collecter les données nécessaires à l'entraînement des modèles de codification. Elle permettra également de tester les protocoles, les questionnaires, et surtout l'acceptabilité pour l'enquêté d'une enquête aussi longue. La version définitive de l'enquête de 2026 fera l'objet d'une nouvelle demande auprès du Comité du label en 2025.

~~~

### **Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :**

#### **Remarques générales**

- Le Comité note que le dossier examiné vise principalement à tester, dans la perspective de l'enquête « Budget des familles 2026 », l'acceptabilité et l'utilisabilité de nouveaux modes de collecte. L'enquête contribuera également à la mesure des effets de mode et à la construction de l'algorithme de codification des produits dans la nomenclature *COICOP*<sup>1</sup>.
- Le Comité constate que certaines dimensions de l'enquête « Budget des familles 2026 » doivent encore faire l'objet d'investissements. En particulier, un comité de concertation se réunira début 2025, afin de finaliser les évolutions du questionnaire.
- Le Comité invite le service à élargir sa concertation, en particulier à l'Unaf (qui a développé une expertise méthodologique sur les budgets des familles), aux organismes « Point conseil budget » (OPCB) et « Mesures judiciaires d'accompagnement à la gestion du budget familial » (MJAGBF), ainsi qu'au milieu académique.
- Le Comité précise que l'enquête innovante diffère d'un *pilote* de « Budget des familles 2026 », et qu'il conviendra, en conséquence, de mettre en place des procédures de tests *ad hoc*, notamment pour les parties du questionnaire de cette dernière, absentes de l'enquête innovante. Les résultats de ces tests seront présentés lors l'examen de « Budget des familles 2026 ».
- Concernant le recueil des quantités, le Comité prend note qu'il n'est pas l'objet de l'enquête innovante de 2024. Néanmoins cette enquête innovante permettra d'analyser à partir des données des tickets de caisse les possibilités offertes pour en déduire les quantités et les redressements à opérer. Le recueil des quantités fera l'objet d'une instruction en amont de l'enquête 2026 pour savoir si elles seront recueillies et avec quelle précision.
- Le Comité prend acte, qu'en parallèle de la collecte de l'enquête « Budget des familles 2026 » et dans l'optique de préparer l'enquête « Budget des familles 2030 », le service envisage la mise en place d'une collecte visant à évaluer la pertinence du maintien d'une deuxième visite.

---

1 Classification of Individual Consumption by Purpose - *COICOP*

## Méthodologie, questionnaire, protocole

- Tout en reconnaissant la difficulté de l'exercice, le Comité demande au service de fournir, pour le prochain examen, un tableau présentant les taux de réponse aux différents millésimes de l'enquête depuis 2011, selon les différents cas de figure de l'enquête : questionnaires avec ou sans carnet, visite 1 ou visite 2. Il recommande de formaliser, à partir des enseignements tirés de cette analyse, la stratégie adoptée pour assurer les meilleurs taux de réponse à « Budget des familles 2026 ».
- Le Comité relève que les données bancaires ne seront pas utilisées pour modéliser et redresser l'enquête « Budget des familles 2026 », les travaux sur le sujet restant à cette heure encore très expérimentaux. Les données bancaires pourront cependant être utilisées pour recalibrer certaines études et une réflexion est initiée au niveau européen dans la perspective de « Budget des familles 2030 ».
- Le Comité demande au service de documenter la répartition hebdomadaire de la collecte des carnets et de s'interroger, le cas échéant, sur sa prise en compte dans les procédures de redressement.

### Sur le questionnaire :

- Le Comité invite le service à inscrire à l'ordre du jour de la concertation les points évoqués lors du prélabel et en séance (en partie rappelés en annexe).
- Le Comité invite le service à revoir substantiellement le module de vérification des questionnaires, notamment pour bien distinguer ce qui s'adresse respectivement aux enquêteurs ou aux enquêtés.

## Diffusion

- Le Comité note que les données collectées ne seront pas mises à disposition du fait de leur spécificité, afin d'éviter tout risque d'exploitation impropre ou erronée, sachant que les attentes de statistiques actualisées issues de Budget des familles sont très fortes (ancienneté de l'enquête précédente et évolution des modes de consommation).

## Environnement juridique

- Les personnes concernées devront être informées des projets d'appariement avec les données administratives, selon les procédures du service en la matière.
- Dans la mesure où un questionnaire web est accessible aux répondants, il est recommandé que la transmission de l'identifiant et du mot de passe soit réalisée lors de la première visite de l'enquêteur afin que ces deux éléments ne soient pas communiqués au sein d'un même courrier.

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis d'examen favorable avec caractère obligatoire à l'Enquête innovante sur le budget des familles 2024, et propose son inscription au programme des enquêtes de la statistique publique, avec visa ministériel.**

**Cet avis est valide pour l'année 2024.**

Signé : Dominique BONNANS

\* \* \*

## ANNEXE

### Propositions ou remarques sur le questionnaire à instruire dans le cadre de la concertation :

Questionnaire web (les achats sur 2 mois) :

- Il n'y a rien dans le questionnaire web sur les achats de gros matériel de création artistique (achat d'instrument de musique par exemple, ou d'arts plastiques, etc.) alors que le matériel sportif est inclus.

- **Cantine :**

page 205, question 3 : il faudrait préciser « par semaine ». Une piste est de proposer deux modules : l'un pour la cantine, et l'autre pour les autres types de restauration collective (restaurants d'entreprise et autres), afin de faciliter une exploitation des résultats enfant par enfant. Le coût de la cantine scolaire souffre en effet d'un manque de chiffres, déploré par les rares rapports sur la politique de restauration scolaire.

- **Garde d'enfant :**

page 210 : inclure une question 22bis, pour les personnes ayant coché la case « crèche, jardin d'enfant, halte garderie », qui demanderait de préciser :

« S'agit-il de :

- une crèche associative ;
- une crèche municipale ;
- une crèche privée à but lucratif ;
- Vous ne savez pas ».

Inclure une question 22ter pour les rares personnes qui répondent « à une autre personne rémunérée », en leur faisant préciser :

« S'agit-il d'une garde partagée avec une autre famille ? »

page 211, question 23 : il conviendrait de préciser :

« Avant aides et prestations de la CAF et déductions fiscales ».

Le Comité invite le service à se rapprocher de l'Unaf pour étudier les manières les plus adaptées pour mesurer les coûts d'accueil de l'enfant (en fonction des possibilités d'appariement avec les aides) pour obtenir la dépense réelle.

Plus généralement, la question de la mesure de l'accueil du jeune enfant, dont le prix augmente beaucoup ces dernières années, invite à ne pas se contenter du recueil, très espacé, des données de

l'enquête « modes de garde ». Il s'agit d'une dépense importante qui a, selon l'enquête de l'Unaf « conciliation vie familiale / vie professionnelle » menée en 2022, des impacts très conséquents sur l'équilibre financier des ménages avec jeunes enfants.

Sur les services financiers, **isoler les frais d'incidents bancaires.**

Les données ESPOIRA et ESPOIRB sur les **arbitrages économiques** (« si vous aviez 10 % de revenus en plus comment les dépenseriez-vous ? ») ne figurent pas dans l'enquête innovante et pourraient être reprises dans l'enquête 2026 avec une possibilité de réponses multiples, au lieu de réponse unique, afin d'enrichir l'analyse des effets de l'inflation selon les structures familiales (telle que celle en cours au sein du HCFEA).

Ces questions pourraient être doublées d'une question « si vos revenus baissaient de 10 %... ».

#### **ESPOIRA**

**Si vos ressources actuelles augmentaient (d'environ 10%), que feriez-vous EN PRIORITE avec cet argent supplémentaire ?**

1. Dépenser plus pour votre alimentation
2. Dépenser plus pour votre habillement
3. Dépenser plus pour votre logement, votre résidence secondaire
4. Dépenser plus pour l'équipement de votre logement
5. Dépenser plus pour votre santé
6. Dépenser plus pour vos transports (achat automobile...)
7. Dépenser plus pour vos loisirs ou vos vacances
8. Dépenser plus pour votre culture, pour l'éducation de vos enfants
9. En faire profiter vos proches
10. Rembourser vos crédits ou vos dettes
11. Epargner
12. Autres cas